

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 39 du 25 août 2016

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

mettant fin à l'attribution de la médaille d'outre-mer avec agrafe en vermeil « Cambodge ».

Du 26 juillet 2016

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ mettant fin à l'attribution de la médaille d'outre-mer avec agrafe en vermeil « Cambodge ».

Du 26 juillet 2016

NOR D E F M 1 6 2 1 6 6 9 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 202.2.9

Référence de publication : JO n° 186 du 11 août 2016, texte n° 36 ; signalé au BOC 39/2016.

Le ministre de la défense,

Vu la décision n° 1645/DEF/CC/DECO du 18 janvier 1993 portant attribution de la médaille d'outre-mer avec agrafe en vermeil portant l'inscription « Cambodge »,

Arrête :

Art. 1er. - A compter du 16 mai 1994, les opérations menées au Cambodge, dans le cadre du plan de paix de l'Organisation des Nations unies, n'ouvrent plus droit à l'attribution de la médaille d'outre-mer avec agrafe en vermeil « Cambodge ».

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2016.

Jean-Yves LE DRIAN.